

Association Amicale des Anciens Internes en Médecine des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris



Reconnue d'utilité Publique
Loi 1901

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAIHP DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

PRESENTS

Philippe BRUN - Claude-François DEGOS - Michel JANIER - Bernard KRON - Jean-Paul MARRE - Patrick SERPEAU
- Jean VALTY

ABSENTS

Alain HAERTIG - Jérémie LEFEVRE - Philippe MONGREDIEN - Sylvie-Athéna ROUER-SAPORTA - Richard VILLET
Représentants SIHP x2
Représentants Jeunes Médecins x2

EXCUSES

François DANIEL - Philippe DENORMANDIE - Claude HAMONET - Christophe TRESALLET

(3 postes vacants)

Pouvoirs :

Emmanuel CHARTIER-KASTLER pouvoir à Philippe Brun

Rémi NOTTIN pouvoir à Patrick Serpeau

Didier SERPEAU pouvoir à Patrick Serpeau

ORDRE DU JOUR

1) **Approbation du Compte-Rendu** de la réunion du 13 /06/2022

2) **Etat des finances** au 31/08/2022 (Philippe Brun)

3) **"Dégradation de la situation hospitalière et fermeture des Urgences**

Un débat s'est institué pour analyser les multiples causes de cette précipitation de l'hôpital vers « l'implosion »
(JP Marre)

De nombreux Internes sont en récupération après leurs gardes ;

Les praticiens hospitaliers travaillent moins que les agrégés et les professeurs.

Beaucoup d'infirmières à la sortie de l'école ne s'installent pas.

Nous assisterons sans doute à la « réforme de la réforme ».

On va vers une redistribution des tâches : moins d'enseignants dans les facultés et plus de médecins dans les hôpitaux ; avec une bataille entre Ministères des Universités et de la Santé.

Par ailleurs, la part des maladies chroniques augmente. Les maladies chroniques embolissent les lits d'hôpitaux.

Pour Jean Valty, « l'Interne était disponible, ce n'est plus le cas ».

Le Syndicat des Jeunes Médecins veut remettre les jeunes au travail et en responsabilité.

C'est dramatique d'avoir transformé les Internes en étudiants en formation.

Association Amicale des Anciens Internes en Médecine des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris



Reconnue d'utilité Publique
Loi 1901

Ainsi, l'état d'esprit des Internes, tel que nous l'avons connu, a disparu.
La situation des médecins non vaccinés est préoccupante. Des confrères sont dégoûtés : un collègue de Boulogne a été mis à pied parce qu'il n'a pas été vacciné.
La question des soignants non vaccinés se pose, mais leur nombre est marginal.
Les Urgences : le créneau horaire de 20 H à minuit est le plus difficile à traiter.
Il faut que les généralistes puissent recevoir des urgences, en leur octroyant, par exemple, un complément d'honoraires de 15 euros par patient.
Le Conseil d'Administration pense que les salaires et les honoraires sont trop bas.
Avec une belle unanimité, les membres du Conseil d'Administration disent qu'il faut remettre les Internes aux urgences et ne pas confier les urgences aux urgentistes

4) Cyberattaque : véritable déflagration en milieu hospitalier.

A l'Hôpital de Corbeil Essonnes, pendant 2 mois, le système informatique a été paralysé.
Nous déclarons que les conséquences de ces cyberattaques doivent être réglées par l'Administration hospitalière, et que des sauvegardes informatiques doivent être réalisées.
On peut craindre toutefois que des données confidentielles soient divulguées, et que des fausses cartes Vitales soient fabriquées et revendues.

5) Prolongement de l'Internat de Médecine Générale d'une année dans un désert médical : une fausse bonne idée ?

Alors que certains doyens de faculté de médecine estiment qu'une 4^{ème} année d'Internat pourrait être une solution pour lutter contre les déserts médicaux, l'Intersyndicale Nationale des Internes (ISNI) s'oppose formellement à la création d'une 4^{ème} année de médecine générale. On ne peut pas leur imposer à plus de 30 ans, de partir loin de leur famille. Ils ne s'installeront pas dans les territoires si on les oblige à y aller.
L'ISNI décide une grande mobilisation allant jusqu'à la grève de tous les internes « pour lutter contre la coercition et enfin obtenir des conditions de formation et de travail dignes ».
Les membres du Conseil d'Administration de l'AAIHP apportent leur soutien aux Jeunes Médecins.

Enfin, le principe d'octroyer à nouveau en 2023, deux bourses de 15 000 euros et deux prix d'excellence de 1000 euros est adopté.
Cette question importante sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA, le lundi 12 décembre 2022.

La séance est levée à 20H

Patrick serpeau
Secrétaire Général